

**Déclaration de la délégation algérienne à la
17^{ème} Assemblée des Etats Parties à la Convention sur
l'interdiction des mines antipersonnel
Genève, le 26 novembre 2018.**

Madame la Présidente,

Je voudrais, de prime abord, vous féliciter pour votre élection à la présidence de la 17^{ème} réunion des Etats parties à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, et féliciter également les membres du Bureau. Je souhaite vous assurer du plein soutien de la délégation algérienne dans la conduite de nos travaux.

Ma délégation tient à saluer vos efforts tout au long de cette année ainsi que les efforts et le travail accomplis par vos prédécesseurs et les membres des différents Comités.

Madame la Présidente,

La réunion d'aujourd'hui revêt une importance particulière. C'est, en effet, l'occasion pour nous de dresser le bilan de la mise en œuvre des actions du Plan de Maputo 2014-2019 et de nous concerter sur les défis qui restent à surmonter, avant la 4^{ème} Conférence d'examen de la Convention.

Au titre du bilan, nous nous félicitons du nombre des Etats qui sont parties aujourd'hui à la Convention. Nous sommes ravis de compter 3 nouveaux pays : Oman, Palestine et Sri Lanka, comme Etats parties depuis la dernière Conférence de Maputo.

Nous constatons avec satisfaction que les principes et normes édictés par la CIMAP sont de plus en plus ancrés de façon quasi universelle, comme en témoignent la reconnaissance et l'appui de nombreux États non parties aux objectifs de la Convention et à ses buts.

Nous devrions aussi nous féliciter des progrès enregistrés jusqu'ici en termes de destruction des stocks, de nettoyage des zones minées, de prise en charge des victimes ainsi que de promotion de la coopération et de l'assistance.

Quant aux perspectives d'actions, nous sommes appelés à nous concerter sur les meilleurs voies et moyens à même de prendre en charge, individuellement et collectivement, les défis qui se dressent devant la réalisation des objectifs poursuivis dans le cadre la Convention.

A cet égard, l'un des défis majeurs qui confronte l'efficacité de la Convention et son autorité concerne son universalité. Nous lançons ainsi un appel aux pays, qui ne l'ont pas encore fait, d'adhérer à la Convention.

Le deuxième défi tient à la mobilisation des ressources, dans le cadre de la coopération internationale. Une mobilisation qui devrait être mise en adéquation avec les besoins que nécessite une meilleure mise en œuvre des activités inscrites dans le Plan d'action de Maputo. Des efforts sont nécessaires, car les retards constatés dans la réalisation de ces activités sont dus, en grande partie, aux insuffisances des ressources.

Madame la Présidente,

L'expérience de mon pays, qui s'est acquitté de ses obligations au titre de l'article 5 de la Convention, renseigne sur l'importance d'une volonté politique nationale résolue de lutte contre ce fléau et d'engagement humanitaire, conjugués à des actions persévérantes menées par les autorités nationales compétentes avec la participation de la société civile dans les domaines de l'assistance aux victimes et de la sensibilisation aux dangers des mines.

Conformément aux engagements pris lors de la Déclaration de mise en œuvre de l'article 5 de la Convention, nos forces armées sont restées mobilisées à l'effet de faire face à toute contamination résiduelle par des mines antipersonnel, au-delà du 1er décembre 2016. Les détails de chaque intervention entrant dans ce cadre, mis à jour au 31 octobre 2018, sont contenus dans le rapport annuel de l'Algérie, qui vient d'être transmis au Bureau des Affaires du Désarmement à Genève.

La combinaison de ces efforts procède de notre profonde conviction que ceux-ci ne sauraient être couronnés de succès sans une appropriation nationale pleinement assumée.

Je termine par exprimer nos remerciements aux membres de l'Unité de Soutien à la mise en œuvre de la Convention pour leurs efforts inestimables et leur appui permanent aux activités menées dans la cadre de la Convention.

Je vous remercie
